

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « PARADIS FRIANDISES »

Siège Abidjan, Cocody, Abidjan cocody angré, Lot
717, Ilot 47

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 11/12/2024, et enregistrés au CEPICI le 12/12/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « PARADIS FRIANDISES »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE et à l'étranger :

- Vente de friandises, boissons, divers et autres.
- ;
- Négoce de friandises, boissons, divers et autres.
 - l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
 - l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
 - la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
 - la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;
 - et, plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet social ci-dessus ou à tous objets similaires, connexes ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'exécution et le développement, notamment l'acquisition de brevets, licences, procédés de fabrication le cas échéant et marques de fabrique.

Capital 9,000,000 F CFA divisé en (900.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 900 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, Abidjan cocody angré, Lot
717, Ilot 47

Dirigeant(s) Mme DIONG APEDO TANIA CHRISTELLE
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-13177 du 17/12/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°78114/GTCA/RC/2024 du 17/12/2024

